

19^{ème} Parlement des Enfants

PROPOSITION DE LOI

*visant à **informer et protéger** les
enfants des **dangers** des réseaux
sociaux*

présentée par

*AUBERT Manon, BACHIOLELLI Gabin, BACHELARD Mélie,
CHAVINAS Kévin, COHEN Elisa, COMBE Clément, DE COLLE
Juliette, DESLYS Stacy, FRICHOT Emma, GARCIA Louis,
GAZZAN Mélanie, GIMENEZ Espérance, HERRERO Matthias,
LACHAUD Lucas, LAPERCHE Jade, LEGUILLERMIC Chris,
LEGUILLERMIC Joé, MARCHAND Nans, MELCHIOR Anna,
PERROUX Louka, PECOUT Adrien, PICOLLET Inès, PROTHON
Arnaud, RIVERO GORDO Rafael, ROUDIER Pauline, ROUSSIERE
Bastien, SADOWYJ Naïs, SAUSSE Lou, TUAIRE Jessica*

Classe de CM2, école Gabriel Péri d'Eyragues

(Académie Aix-Marseille)

Exposé des motifs

Madame, Monsieur,

Dans notre classe de nombreux élèves possèdent un compte sur des réseaux sociaux alors qu'ils n'ont pas l'âge légal requis. Lorsque nous discutons des dangers potentiels de ces sites, aucun n'en est vraiment conscient... !

Suite à une enquête auprès d'enfants âgés entre 10 et 13, nous constatons que beaucoup d'élèves vont quotidiennement sur des réseaux sociaux sans en connaître les risques. Tous mentent sur leur âge sans aucune difficulté et ouvrent leur compte très facilement. Ils avouent ne pas être beaucoup contrôlés par leurs parents et communiquent en toute innocence...

Il est donc urgent de proposer une loi pour pallier à ce problème. En effet, même si nous savons que nos parents sont là pour nous éduquer et nous protéger, nous avons pourtant des interventions dans notre école pour nous informer des risques dentaires, des risques d'accidents domestiques, des risques de la route...

Nous proposons qu'une information sur les dangers tels que l'intimidation et le harcèlement, fréquents sur les réseaux sociaux, soit proposée aux élèves de cours moyen.

Nous sommes nés dans l'ère du numérique, nous aimons passer du temps sur un ordinateur et nous souhaitons communiquer sans danger avec nos camarades. Nous proposons qu'un réseau social contrôlé par l'éducation nationale soit mis en place. Nous prévoyons que l'école fournisse aux parents qui en font la demande un code valable pour l'année scolaire pour accéder à ce site. Ce projet s'inscrit dans le cadre du B2i.

Dans la charte internationale des Droits des enfants, aucun texte n'indique le danger d'internet pourtant les agressions psychologiques peuvent y être terribles pour des enfants seuls devant leur écran.

Ainsi, nous proposons d'imposer aux réseaux sociaux d'afficher en permanence un numéro vert et un lien proposant une écoute permanente à la disposition des mineurs sur la page d'accueil de leur site. L'enfant victime d'un harcèlement peut ainsi appeler ou contacter facilement quelqu'un pour signaler un problème.

Proposition de loi

Article 1^{er}

Une information par une personne expérimentée est dispensée à tous les élèves du cours moyen pour les alerter des dangers des réseaux sociaux.

Article 2

Dans le cadre du B2i, un réseau social est conçu pour les élèves de cycle 3. Ce site est accessible aux enfants dont les parents donnent leur accord grâce à un code personnel valable pour l'année scolaire.

Article 3

Sur la page d'accueil de tous les réseaux sociaux, un numéro vert ainsi qu'un lien de discussion instantanée avec un psychologue sont proposés aux mineurs. Ceux-ci peuvent ainsi se confier facilement en cas de problèmes.